



AUXERRE CHERCHE A INNOVER DANS LA RECHERCHE DE DEBOUCHES LOCAUX



Contacts :

- Association Plaine du Saulce - 14 bis rue Guynemer - 89000 Auxerre
Yves Vecten, président - Tél.: 03.86.94.28.97
- Communauté de communes de l'Auxerrois
Xavier Antoine, animateur - Tél.: 03.86.52.10.64
- Agence de l'eau Seine-Normandie - Direction territoriale Seine-amont
2 bis rue de l'Ecrivain - 89100 Sens
Anne-Sophie Ballard, chargée d'opérations "Collectivités" - Tél.: 03.86.83.16.42
Sophie Morvannic, chargée d'opérations "Agriculture" - Tél.: 03.86.83.16.41

Localisation et caractéristiques géologiques

Cinq captages d'alimentation en eau potable alimentent environ 67 000 habitants sur 15 communes dont la communauté de commune de l'Auxerrois (CCA).

Les deux ouvrages du champ captant de la plaine du Saulce sont implantés sur la commune d'Escolives-Sainte-Camille, en rive gauche de l'Yonne. Ils sont situés en bordure de la route départementale 606 (ex RN6), à une

quinzaine de kilomètres au sud-est d'Auxerre entre Escolives-Sainte-Camille et Vincelles.

Leur profondeur respective est de 20 mètres et 18 mètres. Ces deux ouvrages ont été réalisés en 1977 dans la plaine alluviale de l'Yonne. Ils captent l'eau des calcaires situés sous les alluvions.

Des sols d'une grande sensibilité aux infiltrations des eaux de surface

Le bassin d'alimentation s'étend sur une surface totale de 8600 ha. Le climat est à dominante océanique. La pluviométrie moyenne des trente dernières années correspond à des précipitations annuelles de l'ordre de 640 mm, réparties tout au long de l'année.

Le bassin d'alimentation correspond à la partie sud-est du Bassin de Paris. De nombreuses fractures de direction nord-sud accentuent l'enfoncement des couches vers le centre du Bassin de Paris.

Cette caractéristique tectonique induit une grande sensibilité aux infiltrations des eaux de surface vers les aquifères.

Le territoire peut être réparti en trois grandes classes de sols homogènes en termes de potentiel

de rendement, de profondeur et de réserve hydrique :

- les sols profonds (72 cm en moyenne), à forte réserve utile (125 mm),
- les sols de profondeur moyenne de 45 cm dont la réserve utile est en moyenne de 65 mm,
- et les petites terres des plateaux de Bourgogne avec une faible profondeur (34 cm en moyenne) et une faible réserve utile (36 mm en moyenne).

Dans leur ensemble, les sols ne présentent pas d'obstacle à l'infiltration des eaux météoriques.



Historique

De 1977 à 1994 : évolution progressive des taux de nitrates dans les eaux d'alimentation. Le seuil de 50 mg/l est de plus en plus fréquemment dépassé, avec un maximum de 70 mg/l atteint en février 1994.

1997 : premières études de délimitation du bassin d'alimentation du captage.

1998 : création de l'association pour la qualité de l'eau potable de la plaine du Saulce et recrutement du premier animateur ; état des lieux du territoire, élaboration d'un programme d'actions.

2002 : Mise en œuvre d'actions au travers d'outils contractuels (Contrats territoriaux d'Exploitations, Contrat Rural, Contrats d'agriculture Durable) ; signature du contrat rural pour une durée de 5 ans.

2004 : Une étude sur les produits phytosanitaires menée par l'association montre que les eaux souterraines contiennent des résidus de produits phytosanitaires.

2006 : Réunion d'un Comité Scientifique pour évaluer la pertinence des actions menées et orienter le programme d'actions de l'association.

2008 : Premières contractualisations des Mesures Agri-Environnementales (MAET) du PDRH.

Recherche et expérimentation de systèmes culturaux sans intrants.

2009 : renouvellement du contrat en « Contrat global pour la protection des captages de la Plaine du Saulce, de la Plaine des Isles et des Boisseaux » pour une durée de 5 ans.

Contexte local

Une dominante de grandes cultures sur sols filtrants

Le territoire est majoritairement agricole, avec 63 % de grandes cultures (moitié blé, un quart colza). Vigne et arboriculture sont également présentes sur les coteaux. 27 % du territoire est couvert de forêts.

Quatre-vingts exploitants agricoles (grandes cultures, arboriculture, viticulture, élevage) sont présents sur le bassin de la plaine du Saulce. Elles exploitent 4 700 ha de SAU, composée principalement de cultures céréalières et oléagineuses menées en agriculture raisonnée. L'historique des parcelles, caractérisé par une agriculture intensive, entraîne aujourd'hui des problèmes de gestion des adventices. L'assolement majoritairement rencontré se fait sur trois ou quatre ans, avec les trois cultures, colza, blé, orge.

Les communes du bassin sont rurales. L'activité économique, hors agriculture, est dominée par l'artisanat et les commerces/services de proximité. Les communes disposent toutes de systèmes d'épuration des eaux usées.

Démarche

Au regard des taux de nitrates chroniquement élevés, une solution est évoquée par le fermier et la DDAF, la construction d'une usine de dénitrification. Mais c'est une solution préventive, plutôt que curative, qui est retenue au final avec le soutien de l'Agence de l'eau : faire évoluer les pratiques agricoles responsables des pressions polluantes vers moins de consommation d'intrants, notamment de fertilisation azotée.

En 1997, différentes études sont entreprises afin de définir le bassin d'alimentation des captages et les zones de vulnérabilité aux nitrates et de proposer des actions préventives. Le projet est structuré autour d'un contrat rural.

Une pollution par nitrates qui s'affirme au fil des années

Entre 1975 et 1994, la qualité de l'eau dans les différents captages et dans les rus voisins se dégrade progressivement. Les concentrations en nitrates augmentent graduellement. Cette pollution par les nitrates est caractéristique d'une occupation du sol dominée par les grandes cultures. Elles représentent en effet 90 % de la SAU.

Les sols, des argilo-calcaires peu profonds, sont filtrants, ce qui aggrave le phénomène de percolation vers la nappe. Ils sont classés « moyennement » jusqu'à « très sensibles » à la pollution par les nitrates.

En 1993 et 1994, les pointes des concentrations en nitrates sont supérieures au seuil acceptable pour l'alimentation en eau potable (50 mg/l). La DDASS restreint alors la distribution de l'eau.

Une association pour fédérer tous les acteurs autour d'un même projet

L'association pour la qualité de l'eau potable de la plaine du Saulce est créée en 1998 par la Communauté de Communes de l'Auxerrois (CCA) les communes présentes sur le bassin d'alimentation, les agriculteurs, la chambre des Métiers et la chambre de Commerce, et les représentants des consommateurs. C'est le lieu d'échange, d'études et de mise en œuvre des mesures préventives sur le bassin d'alimentation des captages. L'association anime et attribue les aides financières destinées aux agriculteurs et aux artisans.

Le volet des collectivités est géré à partir de 2002 avec la création du Syndicat mixte du Saulce. Il regroupe les communes concernées du bassin d'alimentation de captage (BAC).



La signature du contrat témoigne de l'engagement des différents usagers et acteurs de l'eau dans une démarche de gestion globale, concertée, pour la préservation de la ressource à long terme. Dès le démarrage du projet, l'agence de l'eau obtient de la CCA qu'elle intègre l'action dans le prix de l'eau. Les communes qui se sont associées ensuite participent également financièrement. Elles bénéficient en échange d'une bonification de 10 % pendant 5 ans sur un ensemble d'investissements.

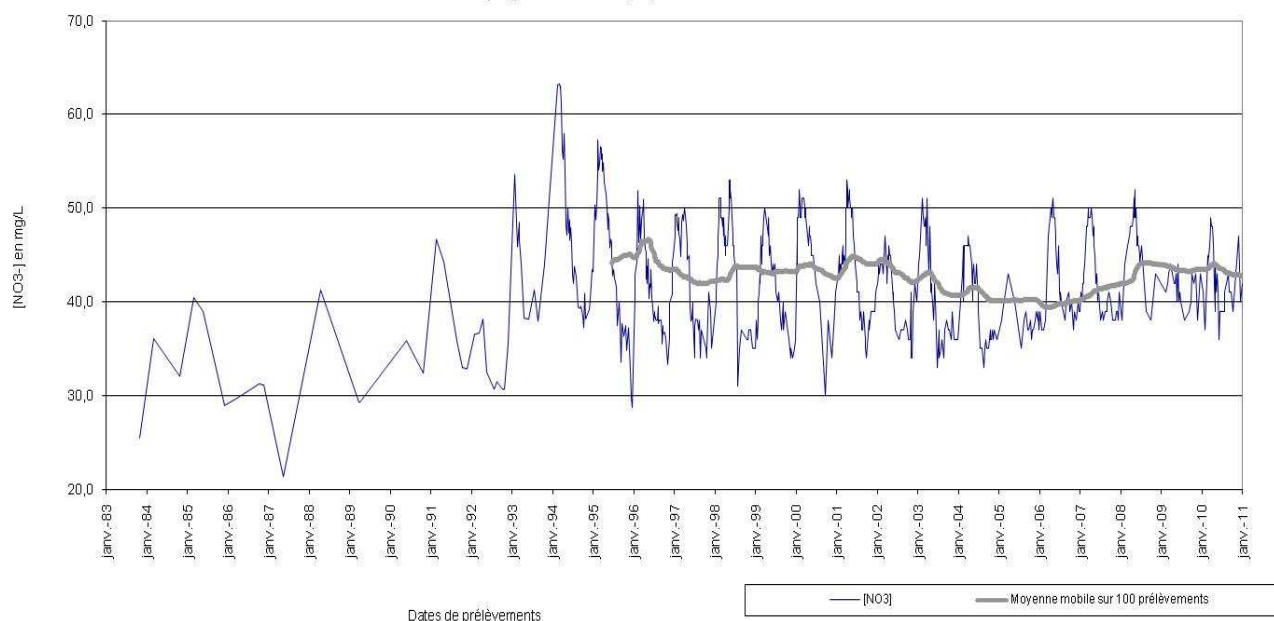
L'Agence de l'eau finance le poste d'animateur et les actions. Le budget global de l'action de préservation de la ressource couvre à la fois les investissements d'épuration et les actions agricoles.

Le financement de l'animation est réparti entre la Communauté de l'Auxerrois, les communes du BAC, le Conseil général et le Conseil régional, et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Bilan : réussites et difficultés

Depuis 1994, on note une légère diminution des concentrations en nitrates dans les captages, de l'ordre de 5 mg/l, avec cependant une légère remontée récemment. À partir de 2002, les taux de nitrates dans les captages sont nettement inférieurs à ceux observés les dix années précédentes. Cette évolution est favorisée par une faible hydrologie pendant la période d'observation. Il existe cependant une inconnue qui est le temps de transfert des eaux dans les différents compartiments aquifères présents sur le BAC. En termes de coûts, les actions en direction de l'agriculture se sont élevées à 300 000 € et ont été financées par l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat rural à hauteur de 141 000 €.

Evolution de la concentration en nitrates
au captage d'Escovilles (P2)



Programme d'actions et moyens mis en œuvre

Le contrat comporte différents volets relatifs à l'origine des pollutions :

Collectivités : maîtriser les pollutions d'origine domestique, assurer la sécurité de l'AEP, préserver les captages des pollutions diffuses, gérer les déchets ménagers spéciaux et les déchets toxiques ;

Agriculture : maîtriser les pollutions par l'azote et les produits phytosanitaires (dispositifs enherbés, cultures intermédiaires pièges à nitrates CIPAN, conseils en fertilisation et gestion de l'interculture, contrôle des pulvérisateurs, bacs de rétention, etc.), maîtriser les effluents d'élevage, animer et conseiller ;

Artisanat et industrie (dont caves vinicoles) : maîtriser les pollutions et gérer les déchets toxiques ;

Fonctionnement du contrat : animer le contrat, suivre les milieux, assurer et diffuser les informations.



Les facteurs de réussites

- Diminution des pics hivernaux de nitrates.
- Structuration en association pour impliquer les agriculteurs et les collectivités autour du projet de protection de la ressource en eau potable en organisant une concertation sur les travaux à réaliser.
- Evolution des pratiques agricoles vers une agriculture raisonnée : raisonnement de la fertilisation pour la moitié des agriculteurs.
- La moitié des surfaces de sols nus sont maintenant couvertes en Hiver (CIPAN, herbe).
- Animation technique, expérimentations.

Les difficultés rencontrées

- 50 % des agriculteurs, soit 40 % de la surface agricole utile n'ont pas souscrit de conseil de fertilisation raisonnée.
- Difficulté de pérenniser l'action sans les aides de l'Agence de l'eau.
- Peu de présence d'élevage pour justifier une forte proportion de remise en herbe.
- Forte vulnérabilité des sols au lessivage des nitrates.

Perspectives

Vers un contrat global sur trois captages complémentaires

Le contrat de l'association avec l'Agence de l'eau porte maintenant sur les trois captages d'Auxerre. L'agriculture reste le principal secteur qui doit faire des efforts pour baisser les pressions polluantes. L'artisanat et l'industrie sont désormais ciblés par

corps de métier, en fonction de la dangerosité des produits utilisés pour les nappes d'eau souterraines, mais aussi les infrastructures routières... Autant de nouveaux acteurs qui intègrent l'association.

Innover avec la recherche de filières courtes

La diversification des cultures et l'allongement des rotations sont désormais les objectifs poursuivis par l'association. Le classement en captage grenelle a permis l'accès aux financements via les MAET. Les contraintes pédoclimatiques rendent cependant délicates la mise en œuvre de telles solutions tout en préservant la rentabilité des exploitations. L'association s'implique donc en parallèle dans la **recherche et l'expérimentation** de solutions alternatives aux MAET, comme les cultures rustiques peu exigeantes en intrants. Parmi elles se trouvent les cultures biomasse à vocation énergétique (switchgrass pour combustion et chauffage, association d'espèces pour méthanisation...).

Les résultats actuels sur le switchgrass ne sont pas encore concluants. Le potentiel de production est insuffisant pour assurer la rentabilité économique. L'association tente aujourd'hui de se rapprocher de la ville d'Auxerre et des communautés de communes pour faire émerger ces nouveaux débouchés énergétiques et en assurer leur viabilité.

Mais il apparaît nécessaire de favoriser l'émergence de nouvelles filières pour créer des débouchés locaux et apporter des solutions pour rendre durables les actions à engager avec les producteurs.

Extrait de :
« Eau des Villes et Eau des Champs, vers des accords coopératifs entre services publics et agriculteurs ? » Bernard Baraqué et Christophe Viavattene, revue économie rurale, n° 310 Mars-avril 2009.
www.eau-seine-normandie.fr



Agence de l'eau Seine-Normandie
Direction Territoriale Seine-amont
2 bis rue de l'Ecrivain
89 100 SENS
Tél : 03.86.83.16.50
Fax : 03.86.95.23.73
www.eau-seine-normandie.fr



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE



Agence pour l'environnement
et le développement soutenable

ALTERRE BOURGOGNE
9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.fr